



COMMUNE DE LAMBESC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	29
Conseillers en exercice	29
Qui ont pris part à la délibération	29

SEANCE DU  
04 OCTOBRE 2023

Transmission en Préfecture	
Date Réception	

Le quatre octobre deux mille vingt trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LAMBESC a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Bernard RAMOND, et à la suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le vingt-huit septembre deux mille vingt trois et ce conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12, L 2121-17 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**PRESENTS :** Bernard RAMOND, Claire BLANC, Louis-Hervé TRELLU, Fabienne RAMOND, Jacques GAÏOLI, Dominique PELLEGRIN, Alain ARIA, Bernard MAYER, Joëlle BENAZET, Bruno BRETON, Hubert BACHELARD, Jocelyne PASTOR, Yvon CASTINEL, Hervé SUGNER, Sylvie PORRY, Karen LECLUSE, Anne-Laure JOLY, Hélène ALLIETTA, François BERGA, Valérie FARGIER, Diana PELLETIER, Philippe BERNARD, Magalie TRAMIER

**REPRESENTES :** Jean-Jacques DECORDE à Jacques GAÏOLI, Martine CHABERT à Claire BLANC, Violette ROMERA à Fabienne RAMOND, Kellie CARMET à Hélène ALLIETTA, Corinne ARCHAMBAULT à François BERGA, Jean-Michel CARRETERO à Valérie FARGIER

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Anne-Laure JOLY

DELIBERATION N° 2023-081	<b>Finances</b> Garantie d'emprunt à ERILIA pour la construction de 16 logements sociaux sur l'opération du Parc des Ecureuils située Notre Dame de la Rose
-----------------------------	--

VU la note de présentation de l'opération ;  
 VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 VU l'article 2298 du Code Civil ;  
 VU le contrat de prêt n° 148306 signé entre ERILIA et la Caisse des Dépôts et Consignations ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée, que par courrier du 3 juillet 2023, la société ERILIA nous a fait part d'une demande de garantie d'emprunt à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 1 678 433 € pour lequel la Caisse des Dépôts et Consignations lui a donné un accord de principe.

Cette demande nous est adressée dans le cadre du financement de l'opération « Résidence du Parc aux Ecureuils », acquisition en VEFA de 16 logements collectifs locatifs situés 12 rue Notre Dame de la Rose 13410 Lambesc.

Il propose d'accorder cette garantie d'emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

### Ligne de prêt 1 n° 5543146

Type	PLAI
Montant	236 707,00 €
Commission d'instruction	0 €
Quotité garantie	50%
Montant garanti	118 353 ,50 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Durée totale du prêt	40 ans
Index	Livret A
Taux d'intérêt	2,8 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %
Révision du taux de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

### Ligne de prêt 2 n° 5543145

Type	PLAI Foncier
Montant	167 249,00 €
Commission d'instruction	0 €
Quotité garantie	50%
Montant garanti	83 624,50 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Durée totale du prêt	80 ans
Index	Livret A
Taux d'intérêt	3,4 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %
Révision du taux de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

### Ligne de prêt 3 n° 5543144

Type	PLUS
Montant	756 996,00 €
Commission d'instruction	0 €
Quotité garantie	50%
Montant garanti	378 498,00 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Durée totale du prêt	40 ans
Index	Livret A
Taux d'intérêt	3,6 %

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation d'intérêt p	Envoyé en préfecture le 06/10/2023 Reçu en préfecture le 06/10/2023	le le taux
Profil d'amortissement	Echéance pr	Publié le	(intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actua	ID : 013-211300504-20231004-DB_2023_081-DE	
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)		
Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %		
Révision du taux de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%		

### Ligne de prêt 4 n° 5543143

Type	PLUS Foncier
Montant	517 481,00 €
Commission d'instruction	0 €
Quotité garantie	50%
Montant garanti	258 740,50 €
Périodicité des échéances	Annuelle
Durée totale du prêt	80 ans
Index	Livret A
Taux d'intérêt	3,4 %
Révision du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)
Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	Double révisabilité limitée (DL)
Taux de progressivité de l'échéance	0,5 %
Révision du taux de progressivité à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0%

### Après en avoir délibéré LE CONSEIL MUNICIPAL

- **ACCORDE** la garantie d'emprunt à hauteur de 50% tel que décrit ci-dessus pour le remboursement du contrat de Prêt n° 148306 constitué de 4 lignes du Prêt et d'un montant total de 1 678 433,00 €, souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de 839 216,50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération
- **DIT** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :  
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.  
Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement
- **S'ENGAGE** pour toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt
- **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le requérant peut former son recours soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique, par le biais de l'application « Télérécourse citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Dans ce délai, il peut être présenté un recours administratif auprès de la commune, prorogeant le délai de recours contentieux

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité,**

**Délibéré à Lambesc les jour, mois et an que dessus.**

**La Secrétaire de Séance**

**Anne-Laure JOLY**




**Le Maire de Lambesc,**

**Bernard RAMOND**



Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le



ID : 013-211300504-20231004-DB\_2023\_081-DE